



CRÉATION D'UNE USINE DE PRODUCTION DE GYPSE DE RECYCLAGE - LESPIGNAN (34)



Région Occitanie
Commune de Lespignan (34)

Bénéficiaire
RECYGYPSE

Partenaires

- Direction régionale de l'ADEME Occitanie
- Région Occitanie
- Communauté de communes La Domitienne
- Syndicat des recycleurs du BTP
- SINIAT

Coût (HT)

Coût global :	2 325 000 €
- Bâtiment VRD	623 000 €
- Aménagements	728 000 €
- Process tri - Divers	974 000 €

Financement :

- ADEME : 668 756 €
- Région Occitanie : 388 725 €

Bilan en chiffres

- Mise en service en 2017
- 10 000 tonnes de plâtre recyclées en 2017
- 15 000 tonnes de plâtre recyclées prévues pour 2018
- 20 000 tonnes de plâtre recyclées visées pour 2019
- Nombre d'emplois créés : 4 (à moyen terme)

Date de lancement

Opération lauréate de l'appel à projets « Economie circulaire » lancé par l'ADEME et la Région en 2015.

Pourquoi agir

Le gypse est utilisé pour la fabrication de différents produits de construction : enduits, plaques ou carreaux de plâtre... Ainsi en France chaque année, 4,25 millions de tonnes de gypse sont extraites des carrières à destination majoritairement des industries du plâtre (80%) et des cimenteries (15%) et, dans une moindre mesure, des secteurs des engrais, du verre ou de la chimie (5%).

La ressource naturelle est abondante mais avec une répartition géographique très inégale à tel point qu'à moyen terme des tensions ne sont pas à exclure localement.

En France, le gisement annuel des déchets de plâtre issus des chantiers de bâtiment est estimé à environ 400 000 tonnes provenant d'opérations de construction (chutes de découpe de plaques de plâtre neuves) et de chantiers de rénovation, démolition ou déconstruction.

En 2016, conscients d'un fort déficit des pratiques de recyclage, l'Etat et le syndicat national des industries du plâtre ont signé un engagement volontaire pour la croissance verte visant à valoriser plus de 60 % des gisements de déchets de plâtre à échéance 2020.

La création de RECYGYPSE filiale de VALORIDEC, entreprise indépendante spécialisée dans la gestion des déchets du BTP, s'inscrit dans ce contexte, avec un gisement d'environ 55 000 tonnes/an de déchets pour la seule Occitanie et 85 000 avec la Nouvelle Aquitaine, deux régions qui jusqu'alors n'avaient pas de solution de recyclage de proximité.

Dès 2014 en prévision de la saturation de son alvéole de stockage de déchets de plâtre exploitée à BERRIAC (11), VALORIDEC propose à l'ADEME de l'accompagner dans une étude de faisabilité d'une unité de recyclage de déchets de plâtre qui, tout en validant l'opportunité du projet, souligne l'importance :

- de capter un gisement suffisant (au moins 1/3 des déchets produits sur une zone de chalandise couvrant le Grand Sud-Ouest) ;
- du choix d'une technologie en mesure de satisfaire aux exigences de qualité des industriels du plâtre.

Présentation et résultats

Cette unité de production est implantée dans un bâtiment de 1 200 m² abritant les équipements de tri et de préparation du gypse de recyclage, adossé à un espace couvert de stockage des déchets en attente de traitement de 600 m² (capacité moyenne de 2 000 m³).

La technologie retenue s'articule autour d'une trémie doseuse, d'une table de tri manuelle, d'une machine de dilacération du déchet et d'un affinage granulométrique.

La performance industrielle attendue peut se résumer en deux chiffres clés : un taux de recyclage de 92 % et un taux minimum de pureté du gypse de 85 %.

Focus

La diversité des débouchés du gypse de recyclage (industries du plâtre, du ciment et dans une moindre mesure des engrais) contribue à la robustesse du modèle économique qui n'en reste pas moins tendu. Il repose à la fois sur la perception d'une redevance à l'entrée du déchet sur site et sur la valeur légèrement positive du gypse de recyclage produit.

Le captage d'un gisement suffisant en quantité et qualité demeure un enjeu majeur de ce projet et nécessite une démarche commerciale soutenue auprès des acteurs de la collecte (déchèteries notamment), des plaquistes et plus généralement des prestataires de services déchets intervenant sur les chantiers.

L'usine de recyclage de gypse s'est insérée dans le pôle « déchet » exploité par VALORIDEC. Cette connexité a permis de mutualiser les utilités techniques (pont bascule, bassin de rétention des eaux, réseaux incendie...) et administratives (pesage, suivi des entrées sorties, facturation, fonctions d'encadrement...).

Facteurs de reproductibilité

Ce type d'opération nécessite, de capter un gisement de déchets de plâtre suffisant (entre 15 et 20 000 tonnes) pour justifier d'investissements industriels aussi conséquents. On ne peut donc pas les démultiplier en nombre. Néanmoins, le grand Ouest, la région parisienne et le Nord seraient, selon toute vraisemblance, en capacité de rassembler des gisements à la hauteur de tels besoins.

Rôle et intervention de l'ADEME, au-delà de son soutien financier :

- Accompagnement et conseil du porteur de projet dès l'étude de faisabilité de l'opération ;
- Sensibilisation des acteurs de la construction mais aussi des collectivités territoriales gestionnaires des déchèteries à l'intérêt de séparer le plâtre des autres déchets.



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition énergétique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation.

“



Jacques RABOTIN
Président RECYGPSE

Le projet RECYGPSE permet d'inscrire l'entreprise dans une dynamique d'avenir qui tourne le dos à l'enfouissement d'un matériau recyclable.

Si le bien-fondé environnemental du recyclage du plâtre ne fait pas de doute, le pari industriel n'en est pas moins risqué dans un contexte très concurrentiel avec l'enfouissement.

Le partenariat avec l'ADEME et la Région a été précieux du point de vue de leur aide financière sans laquelle le risque économique serait trop important mais aussi pour faire évoluer les pratiques de l'ensemble des acteurs concernés : maîtres d'ouvrage, entreprises de travaux prestataires déchets, gestionnaires des déchèteries... afin que le captage d'un gisement, par nature dispersé, puisse s'organiser et se pérenniser.

Les exigences des repreneurs du plâtre nous incitent aussi à faire progresser l'entreprise vers les standards de l'industrie, tant du point de vue de la qualité de la production, de l'organisation du site, que de la maîtrise des incidences environnementales.

”



POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l'ADEME :
www.ademe.fr/batiment

Le site du bénéficiaire
www.valoridec.com

Le site de la Direction régionale Occitanie de l'ADEME
www.occitanie.ademe.fr

CONTACTS

Bénéficiaire
Tél : 04 68 11 41 71
jacques.rabotin@recygpse.com

ADEME Direction régionale Occitanie
Tél : 04 67 99 89 73
pierre.vignaud@ademe.fr

